



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1001 Lausanne

Lausanne, le 7 mars 2024

**Résolution de M. Ilias Panchard du 10 mai 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse son interpellation : « Hébergements d'urgence : accélérer la politique communale »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 10 mai 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Ilias Panchard « Hébergements d'urgence : accélérer la politique communale », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes :

**Rappel de la résolution n°1 et réponse de la Municipalité**

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité organise des assises du sans-abrisme avec l'ensemble des acteurs-trices de l'hébergement d'urgence en y associant le Canton et les autres villes vaudoises. »*

Le 14 septembre 2022, la Ville de Lausanne a organisé, avec la collaboration de la Haute école de travail social de Lausanne (HETSL), une table ronde traitant de l'hébergement d'urgence. Plus de 60 personnes, issues de 25 organisations différentes (milieux associatifs, communes, canton, collectifs), étaient présentes. De nombreuses pistes d'actions et propositions ont émergé de cette journée.

La réflexion s'est poursuivie en 2023 dans des groupes de travail sur des thématiques plus spécifiques, et a permis d'associer ainsi les milieux concernés à la vision du dispositif d'hébergement d'urgence proposée par la Municipalité dans le rapport-préavis N° 2023/64 « Dispositif d'hébergements d'urgence lausannois ; vision et développement », répondant ainsi au postulat de Romane Benvenuti et crts - Un toit pour touxtes, toute l'année.

**Rappel de la résolution n°2 et réponse de la Municipalité**

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité engage des moyens supplémentaires exceptionnels pour permettre la prolongation de l'ouverture des structures d'hébergement d'urgence ces prochains mois. »*

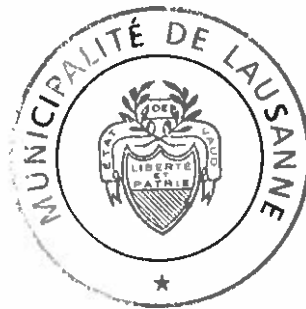


Ces dernières années, le dispositif d'hébergement d'urgence a constamment évolué. En effet, en 2022, le dispositif était composé de 129 places en été, et de 250 places en période hivernale. En 2023, le nombre de places offertes dans le dispositif a évolué, avec près de 200 places en été, et 290 places en hiver. Le rapport-préavis N° 2023/64 « Dispositif d'hébergements d'urgence lausannois ; vision et développement » présente la vision de la Municipalité, avec une adaptation du dispositif dès 2024 (235 places annualisées, dont 35 pour des hébergements d'urgence de transition), mais également à moyen terme, où le dispositif devrait offrir 250 à 290 places de manière annuelle, dont 150 pour une mise à l'abri et 100 à 140 pour des hébergements d'urgence de transition dédiés à l'accueil de populations à besoins spécifiques.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter